

Formation R487 - Grues à tour Catégories : 1, 2 ou 3

Présentiel - Synchron

Sécurisez vos opérations de levage en formant vos conducteurs à l'utilisation des grues à tour de catégories 1, 2 ou 3. EVINCEL propose une formation adaptée à l'équipement et au mode de conduite réellement utilisés, alternant apports théoriques, exercices pratiques et mises en situation professionnelles. L'évaluation ACES finale permet à l'employeur de disposer d'éléments objectifs sur les compétences du conducteur avant la délivrance de l'autorisation de conduite.

Objectifs

Cette formation vise à permettre à l'entreprise de :

1. **Former les conducteurs à l'utilisation en sécurité des grues à tour** de catégorie 1, 2 ou 3, selon l'équipement et le mode de conduite réellement utilisés.
2. **Contribuer au respect de l'obligation de formation adéquate** des salariés appelés à conduire une grue à tour.
3. **Évaluer objectivement les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique** de chaque participant au moyen d'une évaluation ACES individualisée.
4. **Fournir à l'employeur des éléments formalisés et traçables** pour l'aider à statuer sur la délivrance de l'autorisation de conduite.
5. **Réduire les risques d'accident et de dommage matériel** liés aux chutes de charges, collisions, mauvaises manœuvres, défauts d'adéquation ou conditions d'utilisation inadéquates.
6. **Améliorer la maîtrise opérationnelle des conducteurs**, notamment lors des vérifications, du levage, du déplacement, du positionnement et de la dépose des charges.
7. **Renforcer la coordination et la culture de prévention** entre le conducteur, le chef de manœuvre, le signaleur, l'élingueur et les autres intervenants présents sur le site.

Les + métier

Formation R487 grues à tour à Lyon : catégories 1, 2 et 3, théorie, pratique et évaluation avant délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.



Public Visé

Salariés débutants ou expérimentés appelés à conduire une grue à tour de catégorie 1, 2 ou 3 et devant être formés ou évalués en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite par leur employeur.



Pré Requis

- **Comprendre et s'exprimer en français**, à l'oral et à l'écrit, afin de comprendre les consignes de sécurité, la documentation technique et les instructions données pendant la formation.
 - **Savoirlire et interpréter des informations simples** : plaques de charge, courbes de charge, pictogrammes, consignes et notice d'instructions.
 - **Maîtriser les calculs élémentaires** nécessaires à l'exploitation des données relatives aux charges et aux capacités de la grue.
 - Être en capacité d'accéder au poste de conduite et d'utiliser les commandes de la grue dans les conditions prévues pour la formation pratique.
 - Porter les **équipements de protection individuelle** requis par le site et les opérations réalisées.
 - **Aucun CACES® R487 ni aucune autorisation de conduite préalable ne sont exigés pour une formation initiale.**
 - **Un positionnement préalable** permet de prendre en compte l'expérience du participant, la catégorie de grue concernée, le mode de conduite et les éventuelles options afin d'adapter le parcours de formation. Pour un recyclage / perfectionnement
- Le participant doit avoir déjà été formé à la conduite des grues à tour et disposer d'une expérience pratique sur la catégorie et le mode de conduite concernés. Une précédente attestation de formation, ACES, autorisation de conduite ou un CACES® R487 peut être demandé afin de faciliter le positionnement. Condition relative à l'autorisation de conduite
- La validité de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est notamment subordonnée à la détention par le travailleur

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R487-20260902

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

d'une attestation d'absence de contre-indications médicales à la conduite en cours de validité, délivrée par le médecin du travail. Cette attestation est valable cinq ans.

L'autorisation de conduite reste établie et délivrée par l'employeur sur la base de l'attestation médicale, du contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique et de la connaissance des lieux et instructions applicables sur le site.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les responsabilités et obligations du conducteur, de l'employeur et des différents intervenants participant aux opérations de levage. Reconnaître les caractéristiques, les équipements et les dispositifs de sécurité de la catégorie de grue à tour utilisée : catégorie 1, 2 ou 3. Interpréter les notices, plaques et courbes de charge afin de vérifier l'adéquation de la grue avec la charge, la portée et l'opération à réaliser. Identifier les risques liés à la conduite d'une grue à tour et appliquer les mesures de prévention adaptées à l'environnement de travail, à la coactivité et aux conditions météorologiques. Effectuer les vérifications de prise de poste, contrôler l'état apparent de la grue et signaler toute anomalie susceptible d'affecter la sécurité. Réaliser en sécurité les opérations de levage et de déplacement des charges, en respectant les consignes, les gestes de commandement, les règles d'élingage et les limites d'utilisation de l'équipement. Mettre la grue en sécurité en fin de poste, réaliser les opérations d'entretien courant relevant du conducteur et rendre compte des anomalies constatées.

Parcours pédagogique

1. Réglementation et responsabilités

- Obligations applicables à la conduite des grues à tour.
- Conditions de délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.
- Distinction entre **formation à la conduite en sécurité, évaluation ACES, CACES® R487 et autorisation de conduite**.
- Rôles et responsabilités de l'employeur, du conducteur, du chef de chantier, du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur.
- Conduite à tenir face à une anomalie ou à une situation dangereuse.

Tout conducteur de grue à tour doit recevoir une formation spécifique et adaptée à l'équipement concerné. L'autorisation de conduite est ensuite délivrée par l'employeur après vérification des différentes conditions réglementaires.

2. Technologie et catégories de grues à tour

- Identification des grues à tour de **catégories 1, 2 et 3**.
- Terminologie et caractéristiques principales : structure, flèche, contre-flèche, chariot, crochet, câbles et mécanismes.
- Principes de fonctionnement des mouvements de levage, distribution, orientation et translation.
- Identification des commandes, aides à la conduite et dispositifs de sécurité.
- Prise en compte du mode de conduite : cabine ou télécommande.
- Prise en compte de la translation sur rails lorsqu'elle est concernée.
- Notions de physique, stabilité et capacité
- Estimation de la masse, du volume, de la surface au vent et du centre de gravité d'une charge.
- Notions d'équilibre, de moment, de basculement et de renversement.
- Lecture et exploitation des plaques et courbes de charge.
- Influence de la portée, de la masse, du mouflage et du vent.

3. Notions de physique, stabilité et capacité

- Identification des facteurs susceptibles d'affecter la stabilité de la grue.
- Renversement ou déstabilisation de la grue.
- Chute, renversement ou balancement incontrôlé de la charge.
- Heurt, écrasement ou coincement de personnes.
- Collision avec un obstacle, une autre grue ou un équipement de travail.
- Interférence avec les lignes électriques et les zones interdites.
- Risques liés au vent, à l'orage, au gel, à la neige ou au manque de visibilité.
- Risques liés à la coactivité, aux voies de circulation et aux zones de dépose.
- Opérations interdites et situations nécessitant des mesures particulières.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance.
- Accessoires de levage, élingage et communication
- Identification et choix des accessoires de levage adaptés.
- Vérification de leur marquage, de leur capacité et de leur état apparent.
- Principes essentiels d'élingage des charges.
- Vérification de l'élingage avant la mise en mouvement.
- Communication avec le chef de manœuvre, le signaleur et l'élingueur.
- Utilisation des gestes conventionnels et des moyens radio lorsque nécessaire.
- Prise de poste et vérifications
- Consultation de la notice d'instructions, des consignes et du rapport de vérification périodique.
- Mise de la grue en configuration d'exploitation.
- Vérification visuelle de la structure, des câbles, assemblages, équipements, appuis ou voies de roulement.
- Contrôle du fonctionnement apparent des dispositifs de sécurité.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R487-20260902



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Vérification de la zone d'évolution et des protections mises en place.
- Prise en compte des conditions météorologiques.
- Vérification de l'adéquation entre la grue, la charge, la portée et l'opération prévue.
- Identification et signalement des anomalies.7. Conduite et manœuvres pratiques
- Accès et installation en sécurité au poste de conduite, selon la configuration de la grue.
- Prise en main des commandes et réalisation des essais de fonctionnement.
- Réalisation de manœuvres simples puis combinées.
- Levage, déplacement, positionnement et dépose de charges.
- Réalisation de manœuvres de précision.
- Utilisation correcte des aides à la conduite.
- Communication avec les intervenants au sol.
- Maîtrise et rattrapage du ballant de la charge.
- Application des règles de conduite spécifiques à la cabine, à la télécommande ou à la translation sur rails, lorsqu'elles sont concernées.8. Fin de poste et entretien quotidien
- Dépose de la charge et rangement des accessoires utilisés.
- Mise de la grue en position hors service conformément aux instructions du constructeur.
- Mise en girouette, arrêt et coupure de l'alimentation lorsque cela est requis.
- Réalisation des opérations d'entretien quotidien relevant du conducteur.
- Consignation et transmission des anomalies ou dysfonctionnements constatés.9. Évaluation ACES
- Vérification des connaissances théoriques.
- Évaluation pratique sur la catégorie et le mode de conduite concernés.
- Observation des vérifications, des manœuvres et des comportements de sécurité.
- Évaluation de la maîtrise des charges, du ballant et de la communication.
- Vérification de la mise en sécurité de la grue en fin de poste.
- Formalisation des compétences acquises, non acquises ou nécessitant un complément de formation.
- Émission d'un avis favorable ou défavorable à la conduite en sécurité.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie **active, progressive et individualisée**, adaptée au niveau d'expérience du participant, à la catégorie de grue à tour, au mode de conduite et aux éventuelles options concernés.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- des **apports théoriques interactifs** portant sur les responsabilités, la technologie des grues à tour, les dispositifs de sécurité, la stabilité, les courbes de charge et les risques liés aux opérations de levage ;
- une **méthode interrogative**, fondée sur des questions-réponses, des échanges d'expérience et la vérification régulière de la compréhension ;
- l'analyse de **situations professionnelles, d'incidents et de comportements à risque** afin de développer la capacité d'identification des dangers et de choix des mesures de prévention ;
- des **démonstrations commentées par le formateur** concernant les vérifications, la prise de poste, l'utilisation des commandes, les manœuvres et la mise en sécurité de la grue ;
- des **exercices pratiques progressifs**, allant de la prise en main de l'équipement à la réalisation de manœuvres simples puis combinées ;
- des **misés en situation proches des conditions réelles de travail**, portant notamment sur la prise et la dépose de charges, la maîtrise du ballant, le positionnement précis et la communication avec les intervenants au sol ;
- un **accompagnement individualisé**, avec observation directe, corrections immédiates, conseils personnalisés et répétition des exercices en fonction des difficultés rencontrées ;
- des **évaluations formatives régulières** permettant de mesurer la progression du participant et d'adapter le contenu ou le rythme de la formation.

La formation privilégie la pratique sur une grue correspondant à la catégorie, au mode de conduite et aux éventuelles options visés. Elle se termine par une **évaluation théorique et pratique individualisée**

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont adaptés à l'expérience des participants, à la catégorie de grue à tour concernée, au mode de conduite et aux éventuelles options faisant l'objet de la formation et de l'évaluation ACES.

La formation s'appuie notamment sur :

- une **salle de formation équipée** d'un écran ou vidéoprojecteur, d'un tableau et du matériel nécessaire aux séquences théoriques ;
- des **supports pédagogiques illustrés**, présentations, vidéos, schémas, études de situations professionnelles et questionnaires de vérification des connaissances ;
- la documentation technique et de sécurité applicable : notice d'instructions, consignes d'utilisation, plaques et courbes de charge, rapports de vérification et procédures propres au site ;
- des exemples de charges, d'accessoires de levage et de situations permettant d'étudier l'adéquation de la grue à l'opération envisagée ;
- une **grue à tour correspondant à la catégorie, au mode de conduite et aux options visés** : catégorie 1, 2 ou 3, conduite en cabine ou par télécommande, translation sur rails le cas échéant ;
- une aire d'évolution sécurisée, balisée et adaptée à la réalisation des exercices pratiques ;
- des charges d'exercice appropriées aux capacités de la grue et aux manœuvres à réaliser ;
- des accessoires de levage identifiés, adaptés et en bon état : élingues, manilles, palonniers ou autres équipements nécessaires ;
- des moyens de communication adaptés entre le conducteur, le chef de manœuvre, le signaleur et l'élingueur, notamment les gestes conventionnels et, lorsque nécessaire, des moyens radio ;
- les équipements de protection individuelle requis pour accéder à la zone pratique et, le cas échéant, au poste de conduite ;
- une fiche de positionnement, une grille de progression, un questionnaire théorique et une **grille individuelle d'évaluation pratique**

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R487-20260902



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

ACES, réalisée à l'aide d'une grille formalisée.

ACES ;

- un accompagnement individualisé assuré par un formateur-évaluateur compétent en conduite en sécurité des grues à tour.

Les exercices sont réalisés progressivement, depuis les vérifications de prise de poste jusqu'aux manœuvres de levage, de déplacement et de dépose des charges, à la maîtrise du ballant et à la mise en sécurité de la grue en fin de poste.

Les moyens techniques peuvent être fournis par EVINCEL ou par l'entreprise cliente, selon les conditions définies dans la convention de formation. Leur conformité, leur disponibilité et leur adéquation avec les objectifs pédagogiques sont vérifiées avant la réalisation de la partie pratique.

Modalités de suivi

Le suivi de la formation et de la progression des participants est assuré au moyen des dispositifs suivants :

- **positionnement préalable** permettant d'identifier l'expérience du participant, la catégorie de grue concernée, le mode de conduite et les éventuelles options à maîtriser ;
- **feuille d'émargement signée par demi-journée** par le participant et le formateur ;
- contrôle de l'assiduité et de la participation aux séquences théoriques et pratiques ;
- suivi individualisé de la progression par le formateur tout au long de la formation ;
- questions orales, exercices, études de situations et mises en situation pratiques permettant de vérifier progressivement l'acquisition des connaissances et savoir-faire ;
- observation et traçabilité des exercices réalisés sur la grue à tour : prise de poste, vérifications, lecture des courbes de charge, manœuvres, maîtrise du ballant, communication et mise en sécurité ;
- utilisation d'une **grille individuelle de suivi et d'évaluation ACES** permettant d'identifier les compétences acquises, en cours d'acquisition ou non acquises ;
- corrections et apports complémentaires apportés par le formateur en fonction des difficultés rencontrées ;
- évaluation théorique et pratique individualisée en fin de parcours ;
- bilan de fin de formation avec restitution des résultats au participant.

À l'issue de la formation, sont établis selon les résultats obtenus :

- **uncertificat de réalisation** ;
- une attestation de formation ;
- une **attestation d'évaluation ACES**, mentionnant notamment la catégorie de grue, le mode de conduite, les éventuelles options évaluées et le résultat de l'évaluation ;
- les préconisations éventuelles de formation complémentaire en cas de compétences insuffisamment maîtrisées.

Les feuilles d'émargement, documents de suivi pédagogique et grilles d'évaluation sont conservés par EVINCEL afin d'assurer la **traçabilité de l'action de formation et des compétences évaluées**.

L'**attestation ACES ne constitue ni un CACES® R487 ni une autorisation de conduite**. Elle fournit à l'employeur des éléments relatifs aux connaissances et au savoir-faire du conducteur.

L'**autorisation de conduite reste établie et délivrée par l'employeur après vérification de l'ensemble des conditions réglementaires applicables**.

Qualification Intervenant·e·s

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R487-20260902



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Formateur-évaluateur expérimenté en conduite en sécurité des grues à tour, maîtrisant la catégorie, le mode de conduite et les options concernés, ainsi que la réglementation, la technologie des équipements, les risques professionnels et les techniques pédagogiques pour adultes. Il réalise l'évaluation théorique et pratique ACES à l'aide d'une grille formalisée.



Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation puis lors d'une **évaluation finale théorique et pratique individualisée**.

Elle comprend :

- des **évaluations formatives** au cours de la formation : questions orales, échanges, exercices et mises en situation ;
- une **évaluation théorique** portant notamment sur la réglementation, les responsabilités, la technologie des grues à tour, les dispositifs de sécurité, la stabilité, les courbes de charge, les risques, les accessoires de levage et les règles de conduite en sécurité ;
- une **évaluation pratique sur la catégorie de grue concernée**, réalisée à l'aide d'une grille d'évaluation ACES EVINCEL ;
- le contrôle des vérifications de prise de poste et de l'adéquation de la grue à l'opération à réaliser ;
- l'observation des manœuvres de prise, levage, déplacement et dépose de charges, de la maîtrise du ballant et de la communication avec les intervenants au sol ;
- le contrôle de la mise en sécurité de la grue en fin de poste et de la capacité à identifier et signaler une anomalie ;
- une appréciation finale des connaissances et du savoir-faire du participant : **avis favorable ou défavorable à la conduite en sécurité**.

La validation pratique est conditionnée à la maîtrise des compétences essentielles de sécurité. Toute action ou comportement susceptible de mettre en danger le conducteur, les tiers, la charge ou l'équipement peut entraîner une évaluation défavorable.

Les résultats sont consignés sur une **grille individuelle d'évaluation ACES** précisant la catégorie de grue, le mode de conduite et les éventuelles options effectivement évalués.

En cas de résultat satisfaisant, EVINCEL délivre une **attestation de formation et d'évaluation à la conduite en sécurité – ACES**.

En cas de résultat insuffisant, les compétences restant à acquérir sont identifiées et une formation complémentaire et/ou une nouvelle évaluation peut être préconisée.

L'évaluation ACES ne constitue ni un test CACES® R487 ni une autorisation de conduite. L'autorisation de conduite est établie et délivrée par l'employeur après vérification de l'ensemble des conditions réglementaires applicables.

Moyens à mettre en oeuvre

grue à tour correspondant à la catégorie et au mode de conduite concernés, documentation technique et contrôles en cours de validité, zone d'évolution sécurisée, charges et accessoires de levage adaptés, moyens de communication, EPI, consignes de sécurité du site et personnel d'assistance nécessaire aux manœuvres. La conformité et l'adéquation de ces moyens sont vérifiées avant la formation pratique et l'évaluation ACES.

Modalités d'accessibilité handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve d'une étude préalable des besoins, des possibilités d'aménagement et de leur compatibilité avec les exigences de sécurité liées à la conduite d'une grue à tour. Le participant ou son employeur est invité à contacter le référent handicap EVINCEL avant l'inscription. Les modalités pédagogiques, les supports, le rythme et les modalités générales d'évaluation peuvent être adaptés. La faisabilité de la partie pratique dépend notamment de l'accessibilité du poste de conduite, de l'utilisation des commandes, de la perception des signaux et de la capacité à réaliser les manœuvres en sécurité.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R487-20260902



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Durée

21.00 Heures **3** Jours 2 à 6 participants

Effectif



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : RS6880

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R487-20260902

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427